

NOTE EXPLICATIVE DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Suite à l'intégration des résultats 2025, après de vote du budget primitif, il y a lieu de faire un budget supplémentaire.

En fonctionnement :

Suite à la mise en place de la compétence de la « police municipale », rajout en dépenses et en recettes du budget prévisionnel de 103 510 €.

Rajout de 100 000 € en dépenses et en recettes sur le budget restauration collective suite à l'adhésion supplémentaire de plusieurs communes.

Rajout de 12 107 € en dépenses et en recettes, suite à l'accord de la subvention de la CAF pour la création d'un demi-poste sur le budget relais petite enfance.

Au chapitre 68 + 7 000 € concernant des provisions pour créances douteuses soit 2 500 € sur le budget repas à domicile et 4 500 € sur le budget Eclairage Public.

Au chapitre 65 + 46 500 € qui concernent les intérêts sur phase de mobilisation des 2 emprunts faits en 2025.

Au chapitre 67 + 6 500 €, pour l'annulation de titres sur exercice antérieur de 2021.

Au chapitre 042 + 28 000 € pour la constatation des immobilisations achetés en 2026.

L'intégration des résultats de fonctionnement des exercices antérieurs a été dispatché sur les chapitres 011, 012, 65 et 042 pour obtenir un budget supplémentaire équilibré.

En investissement :

En dépenses sont rajoutés les immobilisations qui concernent le budget de la compétence « police municipale » : logiciel, voiture radar, éthylotest arme, mobilier, et petits matériels tel qu'ordinateur et téléphone portable.

L'intégration des résultats d'investissement des exercices antérieurs a été dispatché sur les chapitres 20 et 21 pour obtenir un budget supplémentaire équilibré.